

## **Décision n°17-011** **relative à la composition du conseil des études et de la vie étudiante de l'École normale supérieure de Lyon**

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon

*Vu le Code de l'Éducation,*

*Vu le décret modifié n° 2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu le décret du 5 juin 2014 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu la délibération du conseil d'administration en date du 15 décembre 2016,*

*Vu la décision n°16-199 relative à la composition du conseil des études et de la vie étudiante en date du 8 décembre 2016,*

*Vu les proclamations des résultats des élections au conseil des études et de la vie étudiante de l'ENS de Lyon en date du 19 novembre 2014 et du 9 novembre 2016,*

### **Décide**

#### **Article 1. Composition**

La composition du conseil des études et de la vie étudiante est fixée comme suit :

- Membres nommés par le Président de l'ENS de Lyon en qualité de personnalités extérieures :

Vincent LABOURET (Directeur du CROUS de l'Académie de Lyon)

Suppléant : Stéphanie THOMAS

Siège vacant

Suppléant : siège vacant

- Membres désignés par le conseil d'administration représentant les élus au conseil d'administration :

- Collège des « professeurs des universités et assimilés » :

Pierre BORGNAT

- Collège des « autres personnels d'enseignement et de recherche dont les personnels scientifiques des bibliothèques » :

Nicolas GARNIER

- Collège des « élèves et étudiants » :

Grégoire BEAUDOIRE

Carmen DREYSSE

- Membre élu en qualité de représentant des étudiants élus au sein des classes préparatoires à l'enseignement supérieur :

Nicolas BAU

- Membres élus en qualité de représentants des personnels de l'ENS de Lyon :

- Collège des « professeurs des universités et assimilés » :

Siège vacant

- Collège des « autres personnels d'enseignement et de recherche dont les personnels scientifiques des bibliothèques » :

Richard NEMETH

- Collège des « élèves et étudiants » :

Flavien MUSEUR

Arthur CHARLET

Rémy GRÜNBLATT

Sarah MONARD

Noémie COMBEMOREL

Johanna SEIF

- Collège des « personnels BIATSS » :

Camille BORNE

## Article 2. Durée

La présente décision entre en vigueur dès sa date de signature. Elle abroge, à la même date, la décision n°16-199 relative à la composition du conseil des études et de la vie étudiante en date du 8 décembre 2016.

La présente décision produit ses effets jusqu'au terme du mandat des membres du conseil soit le 24 juin 2019, à l'exception du mandat des élèves et étudiants dont le mandat court jusqu'au 18 novembre 2017.

## Article 3. Exécution

Le Directeur général des services de l'Ecole normale supérieure de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 5 janvier 2017,



Jean-François PINTON

### Original :

- Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

### Publication :

- Affichage sur les 2 sites à la date de signature
- Diffusion sur le site intranet rubrique « informations institutionnelles » – « décisions du Président ».